Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-212902878-20260309-2026_03-DE

COMMUNE DE TRÉFLEZ

Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

Séance du 9 mars 2026

Dûment convoqué le 2 mars 2026

Le lundi 9 mars 2026 à 19h, les membres du conseil municipal se sont réunis sous la présidence d'Anne BESCOND, Maire, en la salle du conseil municipal

Etaient présents : Anne BESCOND, Sarah OULIVET, Christian ABAZIOU, Jean NEZOU, Anne-Hélène LE MESTRE, Jean-Paul LE DUFF, Benoît LE DUFF, Jacky PEDEN, Elise ROLLAND, Aurélie BERVAS, Benjamin GRIJOL, Arnaud QUELENNEC, Thierry GAUDEC

Membres : En exercice : 13 Présents : 13 Votants : 13	Secrétaire de séance : Jean-Paul LE DUFF

Délibération n°2026/03

Convention constitutive d'un groupement de commandes Étude d'inspection détaillée du pont de Loscoat/Lanarnus

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu les articles L.2113-6 à L.2113-8 du Code de la commande publique relatifs aux groupements de commandes ;
Vu le projet de convention constitutive de groupement de commandes entre la commune de **Plounévez-Lochrist** et la commune de **Tréfléz**, joint à la présente délibération
Considérant que le pont de Loscoat est un ouvrage mitoyen aux communes de Plounévez-Lochrist et de Tréfléz ;
Considérant la nécessité de réaliser une **étude de type inspection détaillée** de cet ouvrage afin d'évaluer son état structurel et d'envisager, le cas échéant, des travaux de réparation ou de remplacement ;
Considérant l'intérêt de mutualiser les moyens techniques, administratifs et financiers dans le cadre d'un groupement de commandes ;
Considérant que la convention désigne la commune de **Plounévez-Lochrist** comme coordonnateur du groupement de commandes ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec 12 voix pour et 1 abstention :

- **APPROUVE** la convention constitutive du groupement de commandes entre la commune de Plounévez-Lochrist et la commune de Tréfléz, relative à la passation d'un marché d'étude pour l'inspection détaillée du pont de Loscoat ;

- **ACCEPTE** la désignation de la commune de **Plounévez-Lochrist** en tant que coordonnateur du groupement de commandes

- **AUTORISE** Madame le Maire à signer la convention constitutive du groupement de commandes ainsi que tous les documents nécessaires à son exécution ;

Envoyé en préfecture le 12/03/2026
Reçu en préfecture le 12/03/2026
Publié le
ID : 029-212902878-20260309-2026_03-DE

- **PRECISE** que les dépenses afférentes au marché d'étude seront avancées par la commune coordonnatrice et refacturées à hauteur de 50 % à la commune de Tréfléz, conformément aux stipulations de la convention ;

- **DIT** que les crédits nécessaires seront inscrits au budget communal.

Copie certifiée conforme.

Secrétaire de séance,
Jean-Paul LE DUFF

Le Maire,
Anne BESCOND

Publiée le
Transmis en préfecture le
Document exécutoire à compter du

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte. La présente délibération peut faire l'objet d'un recours en excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes (3, Contour de la Motte – 35044 RENNES) ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification.